



DICRIM

Document d'information
communal sur les risques
majeurs



EDITO DU MAIRE

FAIRE FACE AUX RISQUES



Madame, Monsieur,

Vous avez entre vos mains le DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs qui peuvent impacter la commune du PLESSIS-TREVISÉ

Comme toutes les villes de France, LE PLESSIS-TREVISÉ est exposé à des risques naturels et technologiques. Ma responsabilité en tant que Maire, est de tout mettre en œuvre pour assurer la protection de notre territoire et de ses habitants en lien avec les services de l'état.

Ce Document est justement établi afin de sensibiliser chaque citoyen à tous les types de risques et aux réflexes opportuns qui peuvent sauver la vie. C'est la raison pour laquelle je vous invite à prendre connaissance des consignes de sécurité qui y sont répertoriées et à en assurer une large diffusion. À la lecture de ces recommandations, il nous appartient d'être, chacun à notre niveau, les acteurs de notre propre sécurité.

La sécurité civile est l'affaire de tous, je vous en souhaite une bonne lecture.

DOUSSET Didier
Maire du PLESSIS-TREVISÉ



SOMMAIRE



Le DICRIM ? Qu'est-ce que c'est ? | Page 3



L'alerte | Page 4



Kit d'urgence | Page 5



Mouvements de terrain | Page 6



Accidents industriels | Page 8



Risques climatiques | Page 10



Tempête | Page 12



Risques sanitaires | Page 14



Les feux de forêt | Page 16

LES RISQUES MAJEURS

Un risque majeur peut être d'origine **naturelle**, **technologique** ou **anthropique**. Pour qu'il y ait un risque il doit à la fois exister un aléa (l'inondation par exemple) et un enjeu, une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux sont forts. **Il existe une multitude de risques.** Certains sont prévisibles quand d'autres ne le sont pas. Certains peuvent se produire subitement quand d'autres mettent des heures voire des jours à se concrétiser. Chaque territoire est soumis à des risques variés, qu'il convient de connaître.

ALÉA RISQUE ENJEUX



En cas d'évènement majeur, les services d'urgence et de secours peuvent être dépassés en raison de leur nombre limité. Il est nécessaire que **chaque citoyen soit préparé et le plus autonome possible** pour que les services d'urgence et de secours puissent consacrer leurs moyens à ceux qui en ont le plus besoin.

Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

LE DICRIM ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le DICRIM est un document de sensibilisation et de prévention destiné au grand public. Il allie connaissance du risque et préparation à la gestion de crise. Il vise à faire connaître aux citoyens les risques majeurs de leur commune et comment s'y préparer et y faire face.

Le PCS

Le plan communal de sauvegarde est un document de planification **opérationnelle** permettant de guider la commune en situation de crise. Il est obligatoire pour les communes présentant des risques naturels ou technologiques majeurs. Les communes soumises à un PCS doivent posséder un DICRIM.



L'ALERTE



CONNAITRE LES MOYENS D'ALERTE

Les dispositifs d'alerte informent la population d'un danger immédiat pour l'activité humaine. Il existe différents moyens d'alerte, dont :

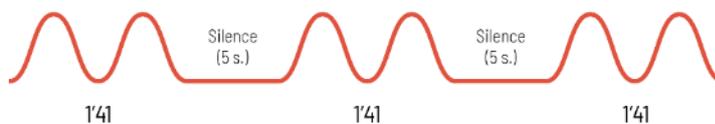
- ❑ Les ensembles mobiles d'alerte comme les haut-parleurs intégrés à certains véhicules ;
- ❑ Les automates d'appels, permettant l'envoi d'appel ou de SMS ;
- ❑ Le porte-à-porte qui consiste à alerter physiquement habitant par habitant d'un danger imminent. Souvent pratiqué dans les petites communes.
- ❑ Les sirènes, parfois remplacées par endroit par le tocsin ;

Ces dispositifs sont renforcés par **FR-Alert**, utilisant le *cell-broadcast* et les **SMS géolocalisés** afin d'alerter et d'informer instantanément l'ensemble des téléphones connectés dans un espace donné.

RECONNAITRE L'ALERTE



Les sirènes permettent d'informer la population de l'arrivée imminente d'une catastrophe via un signal composé de 3 séquences de 1 minutes et 41 secondes, séparées par 5 secondes de silence. La fin de l'alerte consiste en un signal sonore continu de 30 secondes.



Fin d'alerte
(30 s.)



SAVOIR REAGIR EN CAS D'ALERTE

- ❑ **Je me mets** à l'abri, et **je ferme** les portes et les fenêtres en les calfeutrant
- ❑ **J'écoute** la radio, et **j'applique** les consignes des autorités
- ❑ **J'évite** de téléphoner
- ❑ **Je ne vais pas chercher** mes enfants à l'école, les établissements scolaires sont préparés

KIT D'URGENCE

Il est recommandé de constituer un kit d'urgence. Il est essentiel que l'on soit amené à rester chez soi ou à évacuer. En cas d'évacuation, il permet de s'assurer de ne rien oublier. Il est essentiel pour partir serein.



Documents d'identité



Clés de maison et de voiture



Argent liquide



Téléphone portable



Radio portable



Vêtements de rechange



Couteau multifonction



Lampe



Objets à valeur sentimentale



Un moyen de distraction



Trousse de premiers secours



Médicaments et ordonnances



Bouteilles d'eau



Couverture de survie



Brosse à dents et dentifrice



Gel douche



Boîte de conserve



Barre de céréales



Pastilles de purification d'eau



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses. Ils présentent parfois un danger pour les personnes et les biens. Leurs dommages peuvent avoir des conséquences socio-économiques considérables.

Un **glissement de terrain** est un déplacement généralement lent d'un terrain sur une pente. Il peut entraîner des dégâts importants aux constructions. Dans certains cas, il peut provoquer leur destruction complète. Il peut également être causé par l'érosion des berges.

Les **éboulements** et chutes de blocs sont des mouvements de terrain rapides résultant de l'action de la pesanteur sur des éléments rocheux. Les éboulements, peuvent causer des dommages importants aux structures pouvant aller jusqu'à leur destruction.

Les **coulées de boues** sont des mouvements rapides de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Elles peuvent souvent être la conséquence de fortes précipitations et d'inondations

Les **effondrements** sont des mouvements de terrain qui se produisent de façon plus ou moins brutale et résultent de la rupture d'un toit ou des appuis d'une cavité souterraine. Les effondrements brutaux peuvent entraîner d'importants dégâts matériels et humains.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de retrait) et gonflent au retour des pluies (phénomène de gonflement). Ces variations peuvent atteindre une amplitude pouvant endommager les bâtiments localisés sur ces terrains, allant de la simple fissure à la fragilisation complète du bâtiment avec un affaissement par exemple.

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque de mouvement de terrain n'hésitez pas à consulter le site brgm.fr ou le site georisques.gouv.fr



SE PREPARER

Il est important de prendre conscience du risque de mouvement de terrain autour de chez vous et de vous prémunir au mieux pour y faire face.

Avant

- Je me renseigne** pour savoir si mon quartier est en zone à risque de mouvement de terrain
- Je m'informe** sur les conséquences et dégâts potentiels
- Je me prépare** pour éventuellement y faire face **en préparant** un kit d'évacuation et **en me tenant prêt** à évacuer si la consigne est donnée par les autorités

Pendant

- Je m'éloigne** de la zone dangereuse
- Je ne reviens pas** sur mes pas
- En cas d'éboulement ou de chutes de pierres, **je m'abrite** sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres

Après

- Je n'entre pas** dans un bâtiment endommagé
- J'empêche l'accès** des zones dangereuses au public
- J'informe** les autorités en cas de problèmes



LES BONS REFLEXES



Je m'éloigne de la zone de danger, et si besoin **j'évacue** le bâtiment ou **je m'abrite** sous un meuble solide

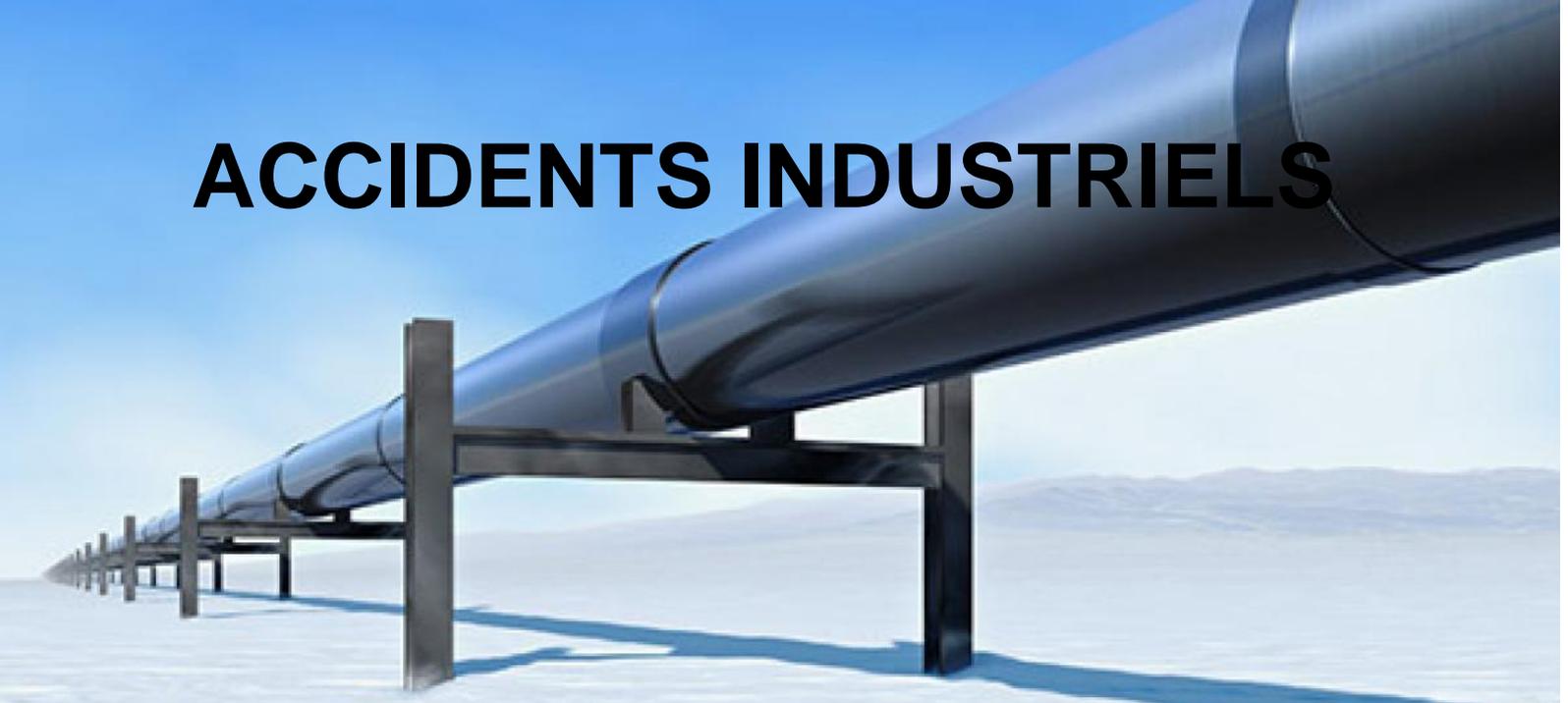


J'écoute la radio, et **j'applique** les consignes des autorités



Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau

ACCIDENTS INDUSTRIELS



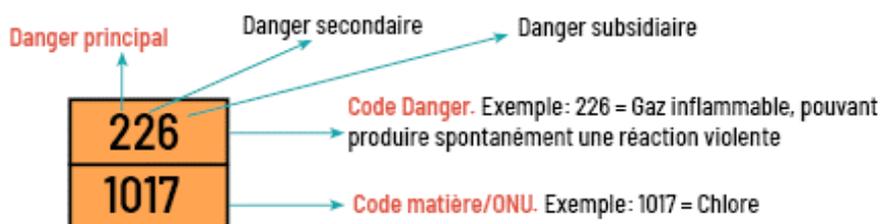
Le risque industriel peut se matérialiser de différentes façons. Il peut concerner un site industriel, ou le transport routier de matières dangereuses (TMD) ou encore le transport de gaz via des canalisations. Certains sites sont classés comme des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ces sites sont soumis à de nombreuses réglementations pour garantir la protection des populations et des biens.

Les matières transportées ou utilisées dans le cadre de certaines activités industrielles peuvent constituer un danger pour la santé humaine, les biens ou l'environnement.

Un accident industriel ou lié au TMD peut avoir les conséquences suivantes :

- Explosion et effet de blast
- Incendie
- Contamination de l'air, de l'eau, des sols
- Dispersion de matières volatiles

Les transports de matières dangereuses sont identifiés et peuvent être reconnus par des plaques standardisées, placées sur la cargaison.



En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque industriel, n'hésitez pas à consulter le site [irsna.fr](https://www.irsna.fr). Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site [georisques.gouv.fr](https://www.georisques.gouv.fr)

SE PREPARER

Il existe différents comportements et bons réflexes pour se préparer en cas d'accident industriels.

Avant

- Je m'informe** sur les risques industriels et leur localisation en consultant les documents disponibles en mairie ou sur Internet.

Pendant

- Je m'abrite** dans un bâtiment en dur, portes et fenêtres fermées et calfeutrées et je pense à couper la ventilation.
- Si je suis dans un véhicule, **je m'abrite** le plus rapidement possible
- Je ne touche pas** aux objets, aliments ou à l'eau du robinet
- J'allume** une radio, la télévision ou les comptes officiels des autorités pour me tenir informé des consignes à suivre

Après

- Je garde mon calme, je m'informe et je signale** ma présence aux services de secours
- A la demande des autorités, **j'évacue** la zone pour gagner l'extérieur du périmètre de protection
- A la fin de l'alerte, **j'aère** le local de mise à l'abri



LES BONS REFLEXES



Je me mets à l'abri et j'évite de m'exposer aux produits chimiques



J'écoute la radio, et **j'applique** les consignes des autorités



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



RISQUES CLIMATIQUES

LE GRAND FROID

On parle de grand froid lorsque les températures atteignent des valeurs inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid représente un danger pour la santé de tous. Le dispositif national « grand froid » a pour but de limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses.

Des plans de viabilités hivernales sont également mis en œuvre pour réduire les effets nuisibles de la neige et du verglas présents sur les routes.

LA CANICULE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. Cela représente un risque pour les personnes les plus fragiles (enfants de moins de 4 ans, femmes enceintes, personnes âgées de plus de 65 ans) et les plus exposées à la chaleur.



En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques climatiques et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site meteofrance.com.

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site gouvernement.fr/risque



Source : Ministère des solidarités et de la santé

Pour me prémunir du **grand froid**, je peux adopter de bons réflexes :

- Je vérifie le bon état de marche de mon installation de chauffage et de production d'eau chaude. Je la fais entretenir par un professionnel agréé. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint de manière continue
- Je ne bouche pas les aérations de mon logement.
- Je prévois l'équipement nécessaire aux situations d'urgence : vêtements chauds et couvertures, y compris dans la voiture
- Je prévois de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson
- Si je suis obligé de sortir, j'équipe mon véhicule de pneus hiver ou de des chaînes ou des chaussettes à neige et je couvre les parties du corps les plus sensibles au froid.
- Je racle et je balaie la neige sur le trottoir devant mon logement jusqu'au caniveau. (Arrêté municipal DG 01/2019)
- En cas de verglas, je jette du sel de déneigement, du sable, des cendres ou de la sciure de bois sur le trottoir au droit de mon habitation. (Arrêté municipal DG 01/2019).

Pour me prémunir des **fortes chaleurs**, je peux adopter de bons réflexes :

- Je porte des habits légers et amples
- J'utilise ventilateurs et brumisateurs
- Je me rafraîchis et je me mouille le corps plusieurs fois par jour
- Je maintiens un logement frais en favorisant la circulation d'air. En journée, je ferme les fenêtres et volets



LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio, et j'applique les consignes des autorités



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115



Je donne et prends des nouvelles de mes proches



Je bois beaucoup d'eau et ne bois pas d'alcool



Je maintiens une maison au frais en cas de canicule et je reste au chaud en situation de grand froid

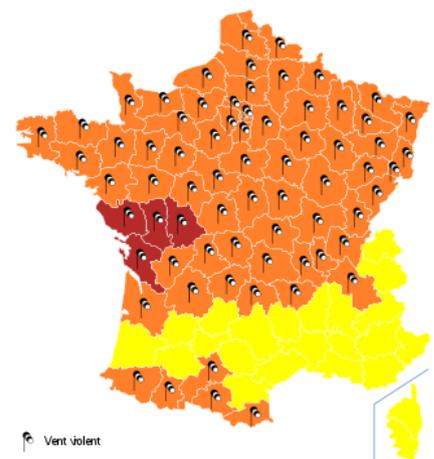


TEMPÊTE

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique génère des vents dépassant 89 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement, et peuvent notamment provoquer des inondations.

Météo-France prévoit trois niveaux de vigilance :

-  *Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.*
-  *Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.*
-  *Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.*



Source : Météo France

En savoir plus Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque de tempête et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site vigilance.meteofrance.fr Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site gouvernement.fr/risques



SE PREPARER

Les vents violents et tempêtes peuvent toucher des endroits où l'on peut penser être à l'abri. Soyez vigilant et informé du risque tempête autour de chez vous pour adopter les bons gestes et vous y préparer.

Avant

- Je m'informe** en consultant régulièrement les bulletins associés à la vigilance météorologique
- Je rentre tous les** objets susceptibles d'être emportés et projetés par le vent (parasols, tables, chaises, plantes...)
- Je ferme** les portes et volets. Je nettoie régulièrement mes gouttières
- J'arrête les activités** de loisirs de plein air
- Je prépare ma valise** avec les objets essentiels (voir « § En cas d'évacuation »)

Pendant

- Je reste** à l'écoute des consignes des autorités
- Je reste chez moi** ou cherche un abri au plus vite
- Je débranche les appareils électriques et les antennes de télévision
- Je m'éloigne** des arbres et structures métalliques
- Si je dois me déplacer, **je respecte les déviations** mises en place, **je roule** doucement et **je signale** mon départ et ma destination à mes proches

Après

- Je ne touche pas** aux câbles électriques tombés par terre
- Je répare** sommairement ce qui peut l'être sans danger
- Je coupe** les branches et les arbres qui menacent de s'abattre si je le peux
- J'évalue les dégâts**, les points dangereux et je m'en éloigne
- J'apporte une première aide** à mes voisins et je pense aux personnes âgées et handicapées à proximité
- Je m'assure** que l'eau soit toujours potable avant consommation



LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio et j'applique les consignes des autorités



Je ne touche pas aux fils électriques tombés par terre



Je rentre dans un bâtiment en dur ou je reste chez moi



Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau

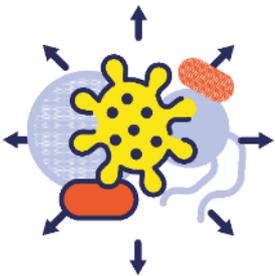


RISQUES SANITAIRES

Les risques sanitaires sont les risques qui peuvent affecter la santé de la population du fait notamment d'agents infectieux ou de dysfonctionnement des organisations de soins. Le risque sanitaire dépend de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme. Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.

Les différents risques sanitaires sont :

- ◆ Les **risques infectieux**, qui entraînent une contamination de la population (pandémie, Ebola, Dengue...).
- ◆ La **pollution des eaux** qui peut avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou agricoles). Le risque surgit lorsque ces eaux deviennent inutilisables pour : la consommation de l'eau, de produits vivants ou issus de cultures et milieux aquatiques (coquillages, cresson, etc.) et la baignade.
- ◆ Les **contaminations alimentaires ou médicamenteuses** liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire, restauration collective, etc.).



En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques sanitaires et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site santepubliquefrance.fr. Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site du ministère en charge de la santé solidarites-sante.gouv.fr



SE PREPARER

Le risque sanitaire peut être immédiat et représenter sur le long terme une menace directe pour la santé de l'homme. Des gestes simples peuvent être adoptés en prévention du risque mais aussi lorsque la crise surgit :

Avant

- ❑ **Je m'informe** sur les risques sanitaires de mon territoire et **je me prépare** en connaissant les bons gestes à adopter
- ❑ **J'écoute** les consignes des autorités et **je reste informé**.

Pendant

- ❑ **Je me lave** les mains plusieurs fois par jour avec du savon et **j'utilise** une solution hydro-alcoolique
- ❑ Lorsque **j'éternue** ou **je tousse**, **je me couvre** la bouche et le nez avec un mouchoir ou éventuellement ma manche
- ❑ En cas de symptômes, **j'appelle** mon médecin traitant et **j'évite** tout contact
- ❑ **Je respecte le 15** uniquement en cas d'urgence
- ❑ **J'évite** les activités non essentielles me faisant courir un risque
- ❑ **Je respecte** les consignes des services de l'Etat

Après

- ❑ **J'écoute** la radio et **je respecte** les consignes de sécurité

FOCUS COVID-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Source : Gouvernement, Info Coronavirus



LES FEUX DE FORET

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

Le PLESSIS-TREVISE compte de nombreux espaces boisés et agricoles comme le domaine régional du PLESSIS-SAINT-ANTOINE (100,6 ha) et en bordure communale le bois SAINT-MARTIN (282 HA), la ferme des bordes (53 HA).

SE PREPARER

Le risque sanitaire peut être immédiat et représenter sur le long terme une menace directe pour la santé de l'homme. Des gestes simples peuvent être adoptés en prévention du risque mais aussi lorsque la crise surgit :

Avant

- ❑ **Je m'informe** sur les zones boisées de mon territoire et **je me prépare** en connaissant les bons gestes à adopter .
- ❑ **Si je suis en bordure de bois**, je débroussaille autour de ma maison, je nettoie régulièrement mes gouttières, je vérifie l'état des fermetures, portes, volets et toiture.
- ❑ **J'écoute** les consignes des autorités et **je reste informé.**

Pendant

- J'informe les sapeurs-pompiers** (Composez le 18 ou 112) et je reste calme
- En forêt**, s'éloigner dos au vent
- Respirer** à travers un linge humide
- Respecter les instructions des sapeurs-pompiers**
- Si le feu est proche de votre domicile**, n'évacuer que sur les ordres des autorités
- Je m'abrite** dans un bâtiment en dur, portes et fenêtres fermées et calfeutrées et je pense à couper la ventilation.
- Au domicile**, fermer les bouteilles de gaz qui se trouvent en extérieur et s'en éloigner.
- Ouvrir les portails**, pour favoriser l'accès des sapeurs-pompiers
- Arroser le bâtiment** avant l'arrivée du feu et rentrer les tuyaux,

Après

- Sortir protégé**
- Eteignez les foyers résiduels** sans prendre de risques inutiles
- Inspecter votre habitation** (notamment les parties en bois) et surveiller particulièrement la toiture, la charpente et les combles en recherchant et en surveillant les braises.
- Inspecter les structures métalliques** notamment les éventuelles déformations
- En cas de dommages**, déclarer rapidement le sinistre à votre compagnie d'assurances.

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques liés aux feux de forêt et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site :
www.georisques.gouv.fr/risques/feux-de-foret.

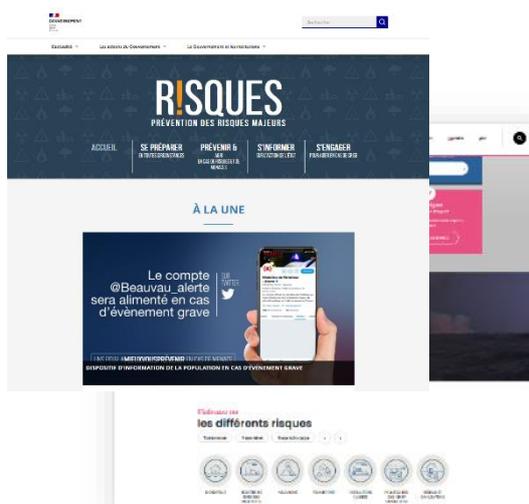


POUR ALLER PLUS LOIN



Le **plan familial de mise en sûreté** (PFMS) est un outil simple et pédagogique à l'attention des citoyens.

Le PFMS est l'occasion de discuter en famille des risques et des conduites à tenir, de collecter les numéros d'urgence important et de **préparer un kit d'urgence**.



L'Etat met à dispositions deux plateformes contenant des ressources sur les risques :

Géorisques est une plateforme mise à disposition par le ministère en charge de l'écologie pour informer et sensibiliser le grand public sur les risques naturels et technologiques présents sur l'ensemble du territoire national.

Le site internet gouvernement.fr/risques recense l'ensemble des risques à l'échelle du territoire.



Contact

Commune du PLESSIS-TREVILLE
Gestion du Plan Communal de Sauvegarde
01.49.62.25.25